

- Pas de limite d'âge
- Frais médicaux 25.000 €
- Renforts et options

À PARTIR DE :

15€

Païement en ligne 100% sécurisé
Prime forfaitaire par personne

Cette prestation essentielle couvre tous les membres d'un groupe de voyageurs, en cas d'accident ou de maladie, à l'occasion d'un séjour de courte durée.

Offre est modulable en fonction des besoins.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 30 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR,
GROUPES

DESTINATION

MONDE ENTIER, sauf :
Syrie, Cuba, Iran, Corée
du nord, Russie, et les
régions ukrainiennes de
Crimée, de la République
populaire de Donetsk ou
de la République
populaire de Lougansk

LIMITE D'ÂGE

80 ans

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Par personne
Jusqu'à 8j	15€
Jusqu'à 15j	22€
Jusqu'à 30j	30€

Cotisation forfaitaire par personne, à partir de 15 voyageurs.

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX : à partir de 4€ par personne

Extension des frais médicaux à 50.000 € ou à 200.000 €
par personne, au lieu de 25.000 €.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

**ANNULATION-MODIFICATION DE VOYAGE : à partir de 10€
par personne**

À l'exclusion des rechutes ou aggravations de maladies
antérieures. Remboursement des frais d'annulation à
concurrence de 1.500 € par assuré, franchise 30 €.

BAGAGES : à partir de 1,5€ par jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à **1.000€** par
personne et **2.000€** par événement.

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 3 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 25.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels.
	HORS HOSPITALISATION	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCE	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 70 % des frais réels. Max.: 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Max. par Assuré : 4.000€ . Max. par événement : 25.000€
	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
 RESP. CIVILE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 450.000€ • Maximum dommages matériels : 45.000€ • Franchise par sinistre : 80€